

Direction Aménagement et Développement Urbain Envoyé en préfecture le 10/06/2020 Reçu en préfecture le 10/06/2020

ARRÊT

ID : 974-219740123-20200609-AR2020_282-AR

Prescrivant la mise à disposition du dossier relatif au projet d'implantation d'une antenne relais de radiotéléphonie sur la Commune de Saint-Joseph

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment l'article L.34-9-1, R.20-29,

ARRÊTE

- Article 1er.- Il est procédé à la mise à disposition du public du dossier relatif au projet d'installation d'une antenne relais de radiotéléphonie sur la Commune de Saint-Joseph, lieu-dit "sis 70 rue des Jacques".
- Article 2.- Un dossier d'information ainsi qu'un registre seront déposés à la mairie de Saint-Joseph, pendant 21 jours consécutifs, et seront consultables du 12 juin 2020 au 02 juillet 2020 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
- Article 3.- Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'information et consigner éventuellement ses observations sur le registre jusqu'au jeudi 02 juillet 2020 à 16h00.
- Article 4.- A l'expiration du délai de cette mise à disposition, l'autorité compétente établira un bilan et prendra la décision d'autoriser ou non ce projet en prenant en compte des diverses observations.
- Article 5.
 Copie du présent arrêté sera publiée et/ou affichée en mairie, aux endroits habituels d'affichage de la commune de Saint-Joseph, sur le site internet de la Commune, au lieu d'implantation du projet.

Fait à Saint-Joseph, le 09 JUIN 2020

Le maire, L'élu(e) délégué(e)

Harry-Claude MOREL